

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230308-D202329-DE
Reçu le 20/03/2023

Délibération : D_2023-2-9

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 8 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 22 février 2023

Présents : 14

Présents : Madame Anne-Marie TERRADE, Madame Chantal BLAINEAU, Madame Cécile DESCLAUX, Monsieur Jean Paul BOSSARD, Monsieur Rémi SARRAT, Monsieur Vincent MORA, Madame Christine SCHWARTZWEBER, Monsieur Dominique GOUYGOU, Madame Cécile PRUDHOMME, Madame Bénédicte MONTÉGU, Monsieur Yannick MOREAU, Madame Véronique LANOË-MALIVERT, Monsieur Anthony DOUET, Monsieur Hervé BAUMANN

Votants : 16

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Monsieur GRENIER Patrick a donné pouvoir à Madame BLAINEAU Chantal

Objet :

Aménagement de la traverse du Boisseau sur RD939 : nouveau plan de financement

Excusé(s) : Messieurs TRANCHET Jean-Pierre, GRENIER Patrick, Madame ROULAUD Amandine

Absents : Monsieur GAUTIER Laurent et Madame CORBIN Manitraritiana

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un nouveau plan de financement concernant le montant des travaux incombant à la commune pour l'aménagement de la traverse du Boisseau sur la RD 939.

Par courrier en date du 23 janvier 2023, le Département de la Charente informe la commune que l'Assemblée Départementale a adopté, au budget 2023, les nouveaux dispositifs d'accompagnement financier des communes dans l'objectif de renforcer son soutien aux collectivités porteuses de projets de mobilités douces et de densifier les aménagements doux sur notre territoire.

La création de cheminement piétonnier le long d'une route départementale intègre ce dispositif.

Par contre ce nouveau règlement d'intervention prescrit néanmoins le respect de la règle de 50 % de la charge nette restant au maître d'ouvrage après l'obtention des financements autres que celui du Département.

Dans ces conditions, Madame le Maire propose le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	MONTANTS HT	Type de financement	Montants escomptés HT	%
Travaux Aménagement	146 304,00 €	<u>Etat :</u> DETR	65 836,80 €	45 %
		<u>Le Département :</u> Plan Charente Mobilité Douce	40 233,60 €	27.5 %
		Autofinancement	40 233,60 €	27.5 %
Total HT	146 304,00 €		146 304,00 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

VALIDE le nouveau plan de financement ci-dessus.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 08/03/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 16/03//2023

